



DECISION DE NON-OPPOSITION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Délivrée par le maire au nom de la commune

DOSSIER N° DP 007 264 26 00022

Déposé complet le **02/06/2026**

Par :

**PACK ECOLOGIE représentée par Monsieur
Sasha AVILES**

Demeurant :

**100 Avenue du Général Leclerc
93500 Pantin**

Pour :

**Installation de panneaux photovoltaïques en
toiture**

Sur un terrain sis :

**85 Chemin du Mas d'Aguilhon 07700 Saint-
Marcel-d'Ardèche**

Date d'affichage du récépissé de dépôt : **09/06/2026**

Le Maire,

Vu la demande présentée le 02 juin 2026 par PACK ECOLOGIE représentée par Monsieur Sasha AVILES demeurant 100 Avenue du Général Leclerc 93500 Pantin,

Vu l'objet de la demande portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour un bâtiment situé 85 Chemin du Mas d'Aguilhon à Saint-Marcel-d'Ardèche (07700) sur un terrain cadastré AE 299,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H),

ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la demande de déclaration préalable.

Fait à Saint-Marcel d'Ardèche

Le **10.06.26**

Le Maire, Jérôme Laurent



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du code de l'urbanisme.
Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*

DP 007 264 26 00022